

RECYCLAGE DE MATÉRIAUX DE DÉCONSTRUCTION

GRANULATS RECYCLÉS

La performance environnementale





GRANULATS RECYCLÉS

RECYCLAGE DE MATÉRIAUX DE DÉCONSTRUCTION

La démarche environnementale d'économie des ressources naturelles non renouvelables et la réglementation (loi du 13 juillet 1992) ont conduit à la valorisation des matériaux de démolition. Avec près de 130 sites et plus de 8,7 millions de tonnes commercialisées annuellement en Europe, Eurovia, précurseur dans sa démarche écologique, est un acteur majeur en matière d'approvisionnement complémentaire pour construction routière. Depuis le 1^{er} juillet 2002, les installations d'élimination des déchets par stockage ne sont autorisées à accueillir que des déchets ultimes, c'est-à-dire qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable.

Ces granulats sont obtenus à partir de matériaux de démolition sélectionnés, recyclés et valorisés.

► DES ATOUTS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

- Des granulats issus de **produits recyclables**
- Des **économies de matières premières** non renouvelables
- Une **diminution des nuisances** liées au transport
- Une **limitation des volumes** de matériaux envoyés en centre de stockage de déchets inertes

► DES CHIFFRES QUI PARLENT

Eurovia **exploite**
130 sites de recyclage
dans le monde

17 millions de tonnes
commercialisées en 2008 et 2009

30 ans d'expérience

Eurovia, n°1 de la valorisation
et du recyclage en Europe





LE RECYCLAGE : À LA SOURCE D'UNE NOUVELLE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

► UNE SOLUTION D'AVENIR

La démarche engagée par Eurovia va plus loin que le seul respect de la réglementation en vigueur. Elle est une réponse qualitative et innovante, à la fois technique et économique, à la forte demande en granulats des chantiers, aussi bien en travaux neufs qu'en entretien.

Un procédé qui conjugue de nombreux avantages pour disposer de granulats « renouvelables » à proximité des lieux de consommation :

- > réduction du recours à des granulats naturels, ressource non renouvelable,
- > souplesse d'approvisionnement des chantiers,
- > limitation des tonnages de matériaux à mettre en centre de stockage des matériaux inertes,
- > participation à la lutte contre les décharges sauvages,
- > diminution des nuisances liées aux transports (saturation du trafic, dégradation des infrastructures, émissions de gaz à effet de serre, ...).

► UNE SOLUTION PRATIQUE

Une parfaite maîtrise sur le lieu de la déconstruction et une méthodologie de sélection rigoureuse sont la base de la constitution du gisement.

Elles conditionnent également la qualité des granulats obtenus.

Selon le type et l'importance des opérations de déconstruction, l'élaboration du matériau recyclé s'effectue directement sur le site de récupération ou sur une plate-forme de recyclage spécialement aménagée et équipée d'installations fixes ou temporaires.

DES SOURCES DE PRODUITS RECYCLABLES TRÈS VARIÉES

- > Béton issu de la démolition et de la déconstruction d'ouvrages de génie civil et de bâtiments.
- > Déconstruction d'assises de chaussées.
- > Produits manufacturés provenant de chantiers (bordures, canalisations, maçonneries, etc.).
- > Rebut de l'industrie du béton disponibles sur les sites de préfabrication.

EUROVIA

PREND UN TEMPS D'AVANCE

Les granulats recyclés sont des matériaux à part entière, utilisables en construction routière.

Leurs conditions d'emploi sont précisées en particulier par des guides régionaux rédigés par la profession, Haute-Normandie, Ile-de-France et Rhône-Alpes. Des prescriptions particulières sont par ailleurs édictées par Eurovia, par exemple l'interdiction d'utiliser ces matériaux sous bâtiment.

Pour les terrassements et les couches de forme, les graves de recyclage sont identifiées et classées F7 selon la norme P 11-300 « Classification des matériaux utilisables dans la construction des remblais et des couches de forme d'infrastructures routières ».

Elles peuvent être employées dans ces domaines, ainsi qu'en remblaiement de tranchées, suivant les conditions définies dans les guides techniques Sétra/Lcpc « Réalisation des remblais et des couches de forme » (1992) et « Remblayage des tranchées » (1994).

Les graves de recyclage peuvent également être caractérisées par rapport aux exigences des normes européennes sur les granulats complétées par la norme XP P 18-545 « Granulats - Éléments de définition, conformité et codification ». Selon leurs caractéristiques, elles seront alors utilisables en couche d'assise de chaussées (couches de base et/ou de fondation), sous forme de grave non traitée GNT (EN 13285) ou de grave traitée aux liants hydrauliques (EN 14227) ou à la mousse de bitume.

Les sables et les gravillons issus d'installations secondaires entrent dans la composition de graves non traitées recomposées ou de mélanges traités aux liants hydrauliques, conformément aux prescriptions des normes correspondantes.

La longue expérience acquise sur ces produits élaborés et utilisés par Eurovia depuis près de 30 ans permet d'en assurer et garantir la maîtrise, d'étendre leur développement géographique et de proposer des valorisations de plus en plus performantes.



DIRECTION TECHNIQUE
18, place de l'Europe - 92565 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 33 (0)1 47 16 38 00 - Fax : 33 (0)1 47 16 38 01
www.eurovia.com
technique@eurovia.com